



PRÉSENTATION D'INSTRUMENTS AUX SCOLAIRES

Le 13 avril dernier, la classe orchestre, niveau 4^{ème} du collège des Explorateurs de Cergy, s'est produite devant les élèves de notre école primaire.

La présentation des instruments de l'orchestre (flûte, clarinette, saxophone alto, saxophone ténor, trompette, trombone, cor, tuba, batterie) et les morceaux joués sont effectués par ces jeunes musiciens.



Avec aussi peu de temps de pratique (un an et demi pour ce niveau), l'orchestre du collège des Explorateurs montre qu'il est capable de jouer sans être dirigé, ce qui est digne des orchestres professionnels !

En fin de concert, les 5 classes de l'école Marie Curie de Vaux-sur-Seine, s'approchent de l'orchestre, viennent voir les instruments de près, encerclent l'orchestre pendant que celui-ci reprend plusieurs titres dont certains ont provoqué parmi le jeune public des «aaaahhhh» et des «ouaaaiiis».

Encore une action que les classes orchestre à l'école (dont la classe orchestre du collège des Explorateurs de Cergy est précurseur pour avoir été classe pilote depuis fin 1999), devraient mener et amplifier. Quoi de mieux que des enfants (dans le cas présent : des ados) pour présenter les instruments de musique aux enfants ?

Beaucoup d'élèves de notre école sont repartis en classe en mimant les musiciens ou le chef d'orchestre, en criant «c'était génial» ou «c'est déjà fini ?».

Même les enseignants en redemandant!

ESPACE MARCELLE-CUCHE

Le toit de la salle des fêtes date de sa construction (1965 ?????) et commence à montrer quelques signes de faiblesse. Le Conseil Municipal a décidé une réfection totale de la couverture d'ardoise.

Dans le cadre d'une convention signée avec le Parc Naturel du Vexin, un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux va être effectué afin de trouver les sources d'économies d'énergie, également sources d'économies budgétaires !

C'est avec l'association Énergie Solidaires que cette réflexion est

menée, et l'Espace Marcelle-Cuche a été le premier bâtiment ausculté.

Une amélioration de la ventilation et une climatisation dans la partie nouvelle de l'espace donneront un meilleur confort aux utilisateurs, au quotidien, que ce soit dans le restaurant scolaire ou dans les salles utilisées par les associations vauvoises.

Un renforcement de l'isolation en toiture de la partie ancienne sera également effectué, en profitant des travaux sur la couverture. Ces travaux sont prévus à l'été 2012.

Une étude est également menée afin d'aménager l'entrée du Parc, devant l'Espace Mar-

celle-Cuche.

Elle devrait être concrétisée par un aménagement piétonnier paysagé avant la fin de l'année.

NOUVELLE MAIRIE

Le chantier avance bien. Les murs ont été élevés jusqu'au second étage, et la charpente posée au début du mois de juin. Viennent dans la foulée les menuiseries extérieures, qui donneront un "clos couvert" pour la fin juin. Les aménagements intérieurs vont pouvoir débuter avec l'été 2012. Le calendrier est donc respecté.

J-P Couteleau, Adjoint au Maire, délégué aux travaux

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, en date du 30 mai 2012, a augmenté le montant de la subvention Transports scolaires de la rentrée 2012 / 2013 pour le porter à 45,50 euros.

Voici les nouveaux tarifs.

Tarif Optile

Trajet Vaux-sur-Seine- collège Henri IV :

2 sections 103,90 €, soit 58,40 € à la charge des parents

Tarif Imagine « R »

Trajet Vaux-sur-Seine -Lycée des Mureaux :

zone 4 & 5 164 €, soit 118,50 € à la charge des parents.

Renouvellement des dossiers :

Tous les élèves prétendant à la subvention communale reçoivent à leur domicile, de la fin de la 6^{ème} à la 3^{ème} le renouvellement de leur dossier Optile ou Imagine « R ».

Si l'élève peut prétendre à la subvention communale, le dossier doit impérativement être adressé à :

Veolia Transport

4 - 6 rue de la chamoiserie 78920 Ecquevilley.

A la fin de la 3^{ème} si l'élève avait l'année passée un dossier Optile, un contrat de carte Imagine « R » lui sera adressé.

Corinne-Marie Robin

Adjointe au maire
aux Affaires scolaires

INSCRIPTIONS À LA MATERNELLE

Dernière inscription de rentrée le 31 août de 9 h à 11 h

Rentrée scolaire :

mardi 4 septembre 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

VAUX-SUR-SEINE 1^{er} tour

Inscrits	3 049	
Votants	2 458	80,62%
Abstentions	591	19,38%
blancs/nuls	45	1,83%
Exprimés	2 413	98,17%

Liste des candidats

Mme Eva Joly	72	2,98%
Mme Marine Le Pen	402	16,66%
M Nicolas Sarkozy	792	32,82%
M Jean Luc Mélenchon	193	8,00%
M Philippe Poutou	20	0,83%
Mme Nathalie Arthaud	12	0,50%
M Jacques Cheminade	7	0,29%
M François Bayrou	234	9,70%
M Nicolas Dupont-Aignan	45	1,86%
M François Hollande	636	26,36%

VAUX-SUR-SEINE 2^{ème} tour 2012

Inscrits	3 052	
Votants	2 573	84,31%
Abstentions	479	15,69%
blancs/nuls	131	5,09%
Exprimés	2 442	94,91%
M François Hollande	1 070	43,82%
M Nicolas Sarkozy	1 372	56,18%

DÉPARTEMENT 78 2^{ème} tour 2012

Inscrits	926 633	
Votants	762 405	82,28%
blancs/nuls	33 643	3,63%
Abstentions	164 228	17,72%
Exprimés	728 762	78,65%
M François Hollande	333 079	45,70%
M Nicolas Sarkozy	395 683	54,30%

NATIONAL 2^{ème} tour 2012

Inscrits	46 066 499	
Votants	37 016 404	80,35%
blancs/nuls	2 146 408	4,66%
Abstentions	9 050 095	19,65%
Exprimés	34 869 996	75,69%
M François Hollande	18 983 138	51,63%
M Nicolas Sarkozy	16 865 340	48,37%

NATIONAL 2^{ème} tour 2007

Inscrits	44 472 733	
Votants	37 342 004	83,97%
blancs/nuls	1 568 426	4,20%
Abstentions	7 130 729	16,03%
Exprimés	35 773 578	95,80%
M Nicolas Sarkozy	18 983 138	53,06%
Mme Ségolène Royal	16 790 440	46,94%

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

VAUX-SUR-SEINE 1^{er} tour

Inscrits	3 074	
Votants	1 779	57,87%
Abstentions	1 295	42,13%
blancs/nuls	20	1,12%
Exprimés	1 759	98,88%

Liste des candidats

M Faist Denis	37	2,10%
M Coudoux Mouni	31	1,76%
Mme Baekeroot Myriam	25	1,42%
Mme Coueignas Claire	18	1,02%
M Abouhamda Fouad	10	0,57%
M Calonnec Gaël	88	5,00%
M Richard Arnaud	622	35,36%
M Massacré Jacques	59	3,35%
Mme Petitpain Martine	4	0,23%
M Bruyand Charles-Henri	15	0,85%
Mme Rodes Estelles	583	33,14%
M Delpont Alexandre	262	14,89%
M Kaya Ali	5	0,28%

VAUX-SUR-SEINE 2^{ème} tour 2012

Inscrits	3074	
Votants	1787	58,13%
blancs/nuls	32	1,79%
Abstentions	1287	41,87%
Exprimés	1755	98,21%
Mme Estelle Rodes (PS)	781	44,50%
M Richard Arnaud (UMP)	974	55,50%

7^{ème} CIRCONSCRIPTION 2^{ème} tour 2012

Inscrits	78358	
Votants	43 047	55,75%
blancs/nuls	955	1,22%
Abstentions	34 677	44,25%
Exprimés	42 726	97,81%
Mme Estelle Rodes (PS)	21 145	44,50%
M Richard Arnaud (UMP)	21 581	55,50%

VAUX-SUR-SEINE 2^{ème} tour 2007

Inscrits	2936	
Votants	1684	57,36%
blancs/nuls	28	1,66%
Abstentions	1252	42,64%
Exprimés	1656	98,34%
Mme Estelle Rodes (PS)	637	38,47%
M Pierre Cardo (UMP)	1019	61,53%

7^{ème} CIRCONSCRIPTION 2^{ème} tour 2007

Inscrits	75 534	
Votants	42 273	55,97%
blancs/nuls	942	2,23%
Abstentions	33 261	44,03%
Exprimés	41 331	97,77%
Mme Estelle Rodes (PS)	17 442	42,20%
M Pierre Cardo (UMP)	23 889	57,80%

Chiffres Ministère de l'Intérieur

<http://elections.interieur.gouv.fr>

ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉHABILITATION DES BERGES DE SEINE

La position géographique de Vaux sur Seine, entre massif de l'Hautiv et Seine, résulte sans doute de l'intérêt que suscitait l'exploitation du sous-sol, et du moyen de transport que représente le fleuve.

Si les ports de chargement de gypse et de pierre ont aujourd'hui disparu, la Seine reste un élément majeur de notre Commune. Le Cercle de Voile de Vaux sur Seine a pris la place du Port Saint Nicaise, trus-tant les victoires dans divers Championnats de Voile, et le Port qui fut celui de Monsieur Joseph Maron ayant cessé son activité dans les années 70, a été transformé en zone constructible, habitée depuis 1991.

Dans le cadre de sa mission, le SMSO* auquel adhère la Communauté de Communes Vexin Seine (CCVS) recense les besoins de confortement des berges, tout en veillant à un aménagement faisant appel à des techniques plus naturelles que les palplanches ou le béton. L'étude réalisée sur les berges de Seine de Vaux sur Seine a fait apparaître un besoin évident et urgent de réhabilitation au niveau du Port Maron.

Un projet très abouti a été travaillé, permettant de restaurer ces berges afin de les ouvrir à nouveau aux promeneurs tout en préservant la propriété privée des riverains.

La restauration portera dans un premier temps sur les 200 mètres linéaires les plus abîmés. Elle s'étalera sur deux années, compte tenu des variations de hauteur d'eau et des saisons favorables ou non à la reprise des végétaux.

Le financement de ce projet estimé à 600.000 euros sera assuré conjointement par le Conseil Général des Yvelines, par le Conseil Régional d'Ile de France, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la CCVS, et la commune de Vaux-sur-Seine dans le cadre de la convention signée entre SEERI, les copropriétaires de l'AFUL Port Maron, et la commune.

Une enquête publique sur ce projet se tiendra prochainement, à une date non encore déterminée. Chacun de nous pourra voir le projet en détail et livrer ses commentaires au Commissaire Enquêteur.

Jean-Claude Waltrégnny,
conseiller municipal délégué à l'Environnement

*Syndicat Mixte de gestion, d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise, placé sous l'autorité du Conseil Général.



UN PEINTRE-POÈTE NOUS A QUITTÉS.

Jean Olivier Hucleux a cessé de peindre le 17 mai dernier à l'âge de 89 ans, parti peut-être vers un au-delà « déprogrammé » calme et serein, dans les « Squares » sur l'autre face de la toile.

Cet artiste de renommée internationale, pionnier du mouvement hyperréaliste européen et américain – bien qu'il s'en défendit, trouvant la formule restrictive - habitait Vaux depuis 1979. Avec Jeanne, son épouse, on pouvait le rencontrer au cours de leurs promenades le long de la Seine ou sur les chemins menant à

Meulan. De nombreux Vauxois avaient découvert son autoportrait lors du Salon des Artistes vauxois à l'espace Marcelle-Cuche dans les années 80.

Homme discret, secret, modeste au regard malicieux et tendre, c'était toujours un plaisir de le faire parler de ses recherches.

Jean Olivier (dit) Hucleux, du nom de sa mère, né à Chauny dans l'Aisne en 1923, fut retoucheur-photos durant les années de guerre.

Autodidacte, il s'initie parallèlement à la peinture.

En 1947, il prend une patente de photographe, peint quelques tableaux et cesse pendant vingt ans de peindre. En 1955, il se marie avec Jeanne qui lui donnera deux garçons.

En 1968, après la mort de sa mère, il s'installe à Andrésy, se remet à peindre et à exposer et ne cessera plus.

En 1976, il achète une grange, rue du Château, qu'il aménage en atelier puis en habitation.

De 1968 à 2012, son œuvre

pourrait se diviser en deux grandes périodes.

Dans sa période « hyperréaliste », de 1969 à 1971, il peint des automobiles puis de 1971 à 1974 des cimetières et commence en 1973 la grande série de portraits qui lui valut sa notoriété.

François Mitterrand lui commanda en 1984 le portrait de Georges Pompidou et le sien qu'il vint voir trois fois à Vaux dans la plus grande discrétion. C'est en 1985 qu'il abordera le portrait à la mine de plomb.

Les premiers « Squares », dessins au dos des toiles, apparaissent en 1987 ainsi que les

« Déprogrammations », quitte ainsi l'hyperréalisme pour un monde graphique non figuratif où tous liens avec l'objet réel semblent se fondre en des formes, des volumes et des couleurs d'un autre monde. En 2010, une Vauxoise, Brigitte Barbier réalisa un film « L'Eau sèche, Un voyage avec Jean Hucleux », un portrait sensible de l'artiste qui fut projeté à l'espace Marcelle-Cuche. Adieu, Jean, nous n'oublierons ni ton œuvre ni ton âme.

*Luc-Olivier Baschet
Conseiller municipal,
délégué au Patrimoine*



L'ORCHESTRE DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DES YVELINES LA MAÎTRISE D'ANTONY & VAUX CONTRE LE CANCER

On ne présente plus l'Orchestre départemental des sapeurs-pompiers des Yvelines et ses 25 années d'existence, un quart de siècle de musiques et cérémonies militaires bien sûr, mais également de concerts à travers la France.

Le 11 mai dernier, l'ODSPY s'est associé une nouvelle fois à la Maîtrise d'Antony pour un concert à Vaux-sur-Seine, dans le cadre d'un week-end dédié à l'association « Vaux contre le cancer ».

La Maîtrise d'Antony fondée en 1970, comprend une centaine de « Petits Chanteurs », tous élèves ou anciens élèves du collège Sainte-Marie d'Antony. En plus de leur scolarité et de l'animation des services religieux de l'institution, les Petits Chanteurs ont chaque année l'occasion de participer à des émissions de télévision ou radio et bien sûr à des concerts.

Après une introduction à la musique française par l'ODSPY, les deux formations se sont mutuellement accompagnées sur des titres sacrés, le « Hallelujah » du Messie de Haendel et le « Kyrie » du Requiem de Mozart mais également sur des Gospels, dont « Oh Happy Day » et « I will follow him ».

Pour l'occasion, la Maîtrise a élargi son répertoire traditionnellement liturgique avec des pièces surprenantes telles que « la Tribu de Dana » ou les bandes originales des films « les diamants sont éternels » et « Il faut sauver le soldat Ryan ».

DÉGUSTATION-DÉCOUVERTE À LA CANTINE

Dernièrement la cantine a entrepris de faire goûter aux enfants différentes variétés de pommes (Golden, Breaburn, Boscope) et de poires (Conférence, Doyenne du Comice). Des animateurs étaient présents pour couper en tranches fines et faire découvrir aux enfants les différentes saveurs de fruits de la même famille. Précisons que ces fruits provenaient de productions locales en agriculture raisonnée (Montesson, Pacy sur Eure, Holbec Cocherel).

Une autre découverte du goût avec des fruits de saison sera faite avant de partir en vacances.



M.Darchen

MANOUCH'K À LA BIBLIOTHÈQUE

On a voyagé des Balkans aux côtes méditerranéennes avec l'espoir qu'un jour les hommes poseront leurs armes.

Bonne soirée de musique et de chants sur des compositions très personnelles qui abordent des thèmes de société et côtoient de curieux personnages comme Jérôme K.

Belle première à la bibliothèque (salle pleine) qui trouve là une démarche originale d'attirer une population qui ne fréquente pas forcément ce lieu. Bravo aux organisatrices.

Pierro Poinger : chant, accordéon, guitare, Lillie Daniel : clarinette
Aurore Daniel : violoncelle, Guillaume Leclerc : contrebasse

Adrien Ribat : guitares

Une bande de copains qu'il faut entendre.



ASSOCIATION VAUX COMMERCES

Ce sont 19 commerçants qui se sont rassemblés en association pour faire vivre le commerce à Vaux. Ils se sont réunis en assemblée générale et ont renouvelé le bureau :

Président : Yves Neuman
Secrétaire : Isabelle Trévidic
Trésorier : Farida Matrat

Aujourd'hui cette association de commerçants réalisent plusieurs actions annuelles : un cadeau fête des mères, une loterie fin d'année et une récompense à la fidélité.

La fidélité c'est toute l'année ; vous cumulez les passages chez vos commerçants vauvois et les clients les plus fidèles reçoivent un chèque cadeau.

Trente chèques sont ainsi distribués dont un de 200 euros, les autres sont d'une valeur de 30 euros.

Ce bonus fidélité est réalisé deux fois par an, en été et en hiver.

Cumulez jusqu'au 31 juillet et vous serez peut être un heureux gagnant.

Vous n'avez pas encore commencé? Le principe recommence dès le 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre.

FÊTE DES VOISINS

Pour la première fois, vendredi 1^{er} juin, Vaux a organisé la fête des voisins, sans renoncer pour autant aux traditionnelles fêtes des quartiers, bien vivantes dans notre commune. Avec en prime, outre une soirée sans pluie, une projection en plein air dans le parc de la Martinière animée par notre sympathique association vauvoise Contrechamps, lançant ainsi un weekend consacré au cinéma. Cette première édition a fait l'unanimité des participants, ravis à la nuit tombée de s'installer devant l'écran géant dressé au milieu du parc. On se donne rendez-vous l'année prochaine ?

Les fêtes des quartiers ne sont pas délaissées par les vauvois. En Juin eurent lieu les fêtes de la Croix des jardins, de l'île de Vaux, de la route de Pontoise/Eglantines, Forvache et Port Maron. En septembre, c'est le tour du Joncquet, du quartier du temple côté Jean Pierre et chemin des clos côté Guy. Rien de tel qu'une soirée entre voisins pour se connaître et s'apprécier.

M. Deleau, Adjointe au Maire, déléguée aux associations et à la vie des quartiers

LA PRATIQUE DU FREE-RIDE EN FORÊT

Le free-ride, une pratique interdite en forêt et incompatible avec la gestion des milieux naturels fragiles.

La pratique du free-ride 'pratique libre' est un sport à connotation extrême, à l'origine pratiqué en zones de montagnes (descente, course contre la montre...), sur des circuits aménagés d'obstacles : bosses, tremplins...

Les problèmes engendrés par la pratique du free-ride sont les suivants : la vitesse non contrôlée, la destruction des sols et des espaces naturels fragiles (piétinement et destruction de la végétation, perturbation de la faune sauvage, tassement et érosion des sols...) et enfin les équipements souvent abandonnés en forêt, sont un danger avec des fossés non rebouchés.

Rappels des interdictions et règles d'usage en forêt :

Comme tout véhicule, le vélo est interdit en forêt, en application du code forestier. En Île de France, le vélo est cependant toléré sur tous les chemins de plus de 2,50 mètres de large.

Le free-ride sur des itinéraires non autorisés est strictement interdit en forêt.

Les aménagements pour cette pratique constatés en forêts domaniales seront systématiquement détruits par les agents de l'Office national des forêts. Des amendes seront par ailleurs délivrées et des frais de remise en état exigés.

**TRIBUNE D'EXPRESSION****LE CASSE-TÊTE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Le syndicat d'assainissement Meulan-Hardricourt-Les Mureaux, auquel la commune a transféré sa compétence, a entrepris une campagne de contrôle des fosses sceptiques des habitations des vauvois non raccordées au réseau collectif.

Ces contrôles ont été rendus obligatoires par la loi.

Les modalités de ces contrôles ont suscité des interrogations, voire des contestations de la part des personnes concernées.

Les informations que nous avons pu obtenir sont les suivantes L'ensemble des habitations concernées seront contrôlées d'ici la fin de l'année.

Le coût des contrôles mis à la charge des propriétaires est de 181, 67 Euros.

Cette somme est-elle la même pour toutes les communes du syndicat ?

Les personnes concernées ne pourraient pas faire appel à un prestataire de leur choix.

Les frais encourus, outre le coût du contrôle, pourraient être lourds si, comme c'est souvent le cas, l'installation n'est pas conforme aux normes et doit ainsi engendrer des travaux.

Or, la commune s'engage dans une démarche de définition d'un schéma directeur d'assainissement autonome qui définira les priorités de mise en service des voies des habitations non raccordées pour les prochaines années.

Nous proposons que les contrôles soient suspendus jusqu'à l'élaboration du schéma directeur.

C'est le sens d'un courrier adressé au Président du syndicat intercommunal.

Pour le groupe A Vaux...Marque !
Gérard Welker.

CCAS & Solidarité

LA SANTE, UN ATOUT A PRESERVER

Même si le système de protection sociale français reste un modèle, il ne permet pas toujours de prendre soin de sa santé autant que nécessaire. Le coût de certaines prestations est un frein pour beaucoup, parfois sur des soins, souvent sur les prothèses et lunettes.

A l'heure actuelle, de plus en plus de personnes renoncent à se soigner correctement faute de moyens. Un évènement imprévu peut aussi mettre en difficulté pour régler une facture (hospitalisation par exemple).

Sous certaines conditions, le CCAS peut vous aider ponctuellement, soit sous forme de prêt, soit avec une prise en charge partielle plafonnée.

N'hésitez pas à prendre contact avec Mme Bianco au 01 30 99 91 55 pour déposer votre dossier de demande qui sera examiné par les membres du CCAS.

PLAN YES (Yvelines Etudiants Séniors)

Comme les années précédentes, l'ALDS propose à nos aînés qui peuvent se sentir isolés durant l'été, la compagnie d'un(e) étudiant(e) quelques heures par semaine pour des moments de convivialité, des promenades ou sorties....

Prendre contact avec Mme Bianco afin de vous inscrire et d'indiquer vos préférences et la période choisie.

MISSION LOCALE

Depuis janvier 2012, les jeunes Vauvois peuvent être accueillis à la mission locale intercommunale des Mureaux.

Que propose t-elle ?

Information, conseil et accompagnement individualisé pour ce qui concerne :

- l'orientation
- la formation
- le logement
- la santé et la vie quotidienne

Contact : Mission Locale Intercommunale des Mureaux

Espace de l'Economie et de l'Emploi

38 avenue Paul Raoult 78130 Les Mureaux

tel : 01 30 04 11 50 / 53

courriel : contact@mlmr.resseau-idf.org

Point d'accueil à Meulan 18 place des pénitents

lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h

par K.Lakrim et L.Guegan.

RAPPEL

Les inscriptions pour les festivités de nos aînés : banquet d'Automne, goûter et colis de Noël, se feront à l'aide du coupon à découper dans le « Vaux Magazine » de la rentrée de septembre 2012.

Le CCAS ne prendra en compte que les inscriptions faites à l'aide de ce coupon.



Créée le 16 décembre 1951, elle est devenue "association nationale" en 1954 et "Union Nationale" en 1956.

L'Union Nationale fut le premier groupement de donneurs de sang à être constitué en milieu professionnel.

Il n'a cessé d'évoluer et reste toujours le plus important de France.

1951 - 2011 60^{ème} anniversaire

Siège: 8, rue Brillat Savarin - 75013 PARIS

Tél: 01 48 42 10 09 - fax: 01 48 42 10 59

site web : www.dondusang-laposte-francetelecom.asso.fr

e-mail : union@dondusang-laposte-francetelecom.asso.fr

Le Don du sang

Chaque année, un million de patients ont besoin de transfusions sanguines ou vivent grâce à des médicaments fabriqués à partir du sang humain.

Pour répondre à cette demande, il faut 10 000 donneurs de sang par jour, et les besoins croissent sans cesse.

Le don du sang est possible entre 18 et 70 ans.

Venez donner votre sang au sein de votre entreprise ou près de chez vous.

Toutes les collectes sont sur www.dondusang.net

Le don de moelle osseuse

La moelle osseuse est à l'origine de la fabrication des cellules du sang : globules rouges, globules blancs et plaquettes.

La greffe de moelle osseuse permet de soigner les cancers du sang notamment les leucémies.

Si vous avez moins de 50 ans, inscrivez-vous sur le fichier national.

www.dondemoelleosseuse.fr

Le don d'organes

14 000 patients attendent une greffe d'organe pour améliorer leur vie ou survivre.

Plus de 100 000 personnes vivent avec un organe greffé en France.

Tout citoyen est donneur potentiel sauf s'il s'est inscrit sur le Registre National des Refus.

Prenez position « Pour » ou « Contre » le don d'organes et informez vos proches de votre choix.

www.dondorganes.fr

**Prochain don
samedi 21 juillet
de 14 h à 19 h au Cosc**

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2012

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Cousteau, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, M. Marcel Botton, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani

Absents :

M. Gérard Moneyron, Mme Ana Monnier, M. Didier Duchaussoy, Mme Sylvie Leclercq, Mme Naziha Benchehida, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Thierry Lachaud, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoir :

M. Gérard Moneyron a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à M. José Harter
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Julien Crespo
M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost
Mme Corinne-Elisabeth Robin a donné procuration à M. Marc Bresciani

Soit : En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 22

M. Jean-Claude Waltrégnny est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2012

A la lecture des comptes-rendus des séances du 28 mars 2012 et du 14 décembre 2009, Mme Prévost considère que les explications relatives aux honoraires de l'Architecte de l'extension de l'Espace Marcelle Cuhe ne sont pas claires. M. Crespo rappelle que le compte-rendu est une synthèse des débats et que, par ailleurs, les comptes de l'opération sont à disposition de ceux qui souhaitent les consulter.

Mme Prévost ne remet pas en cause les montants mais plus la rédaction.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 mars 2012 est adopté.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que le Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Vaux sur Seine a été élaboré en 1998/2000 et adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 janvier 2001. Ce schéma a permis de définir un programme quinquennal d'investissement aujourd'hui réalisé.

Les financeurs en matière d'assainissement, que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général des Yvelines, souhaitent que ce schéma soit actualisé afin que les travaux d'assainissement qui seront prochainement lancés soient cohérents avec le développement urbain de la Commune et que ceux-ci soient définis au travers d'un programme hiérarchisé et planifié.

Les premières estimations évaluent le coût d'actualisation du schéma Directeur à 15 000 € HT. Le Conseil Général peut subventionner cette étude à hauteur de 10 % et l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'actualiser le schéma directeur d'assainissement collectif et autorise

le Maire à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Yvelines.

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION.

Engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la lutte contre la précarité énergétique, le Département a décidé de se doter d'un plan Climat - Energie Territorial. Aussi, le Conseil Général a approuvé un nouveau dispositif d'aide en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics. M. Crespo expose au Conseil Municipal que les travaux d'isolation et de ventilation de l'Espace Marcelle-Cuhe peuvent être financés à ce titre, à hauteur de 50% du montant HT des travaux, subvention plafonnée à 50 000 € HT par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département, avec un démarrage anticipé des travaux.

TRANSPORTS SCOLAIRES : SUBVENTION 2012-2013.

Mme Robin, Maire adjoint aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a fixé à 44,50 €, la subvention municipale attribuée aux familles des collégiens et des lycéens de l'Enseignement Public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement.

Le Conseil Municipal est appelé à augmenter le montant de la subvention pour la rentrée 2012/2013 d'un euro, le prix restant à la charge des familles après déduction de l'aide communale étant de 118,50 € pour la carte Imagine'R et de 58,40 € pour les cartes Scolaires Bus et Scol'R.

M. Welker regrette que cette aide ne repose pas sur des critères sociaux et la considère comme discriminatoire au regard des établissements privés.

Mme Robin rappelle que cette aide palie l'absence d'établissements d'enseignement secondaire sur Vaux, enseignement qui est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Mme Chiumenti précise qu'en cas de difficultés économiques, les familles peuvent bénéficier d'une aide du CCAS.

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Prévost, 4 contre : M. Welker, M. Lachaud, M. Bresciani, Mme Corinne Elisabeth Robin), le Conseil Municipal décide de porter la subvention communale en faveur des transports scolaires à 45,50 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN SEINE MODIFICATION DES STATUTS

Les compétences exercées par la Communauté de Communes Vexin-Seine sont fixées par des statuts, adoptés par délibération des Conseils Municipaux des Communes membres à la règle de la majorité qualifiée.

M. Crespo précise à l'Assemblée que lors de son dernier conseil communautaire en date du 4 avril 2012, la Communauté de Communes a proposé une modification de ses statuts afin d'exercer la compétence « aménagement numérique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les actions oeuvrant à l'accomplissement du schéma départemental territorial d'aménagement numérique des Yvelines, qui a pour objectif de déployer la fibre optique pour tous les foyers ».

En effet, le Département des Yvelines mène un plan d'aménagement numérique en complément des investisseurs privés, soit sur 158 communes.

Le déploiement prévoit 3 200 km de réseau de fibre optique, prolongé jusqu'au domicile du particulier, sous un délai de 7 ans.

Le financement de cet investissement repose pour 12 % sur les EPCI (18, 69 M €) pour un investissement total de 156 M €.

Le territoire de Vexin Seine a été intégré, dans ce plan départemental, à la « Communauté d'Agglomération Vexin Centre Seine Aval », EPCI ne disposant actuellement d'aucune existence juridique. Néanmoins, la Communauté de Communes de Vexin Seine a souhaité se positionner comme un acteur concourant à la réussite de ce projet. M. Le Guillevic est le référent communal pour le suivi de ce dossier.

Mme Prévost s'interroge sur les modalités de financement de cet investissement et qui ne sera pas gratuit pour les utilisateurs finaux. M. Le Guillevic précise tout l'intérêt de cet investissement pour les particuliers qui ne reçoivent pas correctement internet.

M. Welker se demande pourquoi la Communauté de Communes Vexin Seine se positionne alors qu'elle est appelée à disparaître conformément au Schéma Départemental de coopération Intercommunale.

M. Crespo explique qu'il s'agit d'une prise de position afin de bénéficier les premiers de cet investissement. Il précise que cette compétence sera transférée lors de la création de la Communauté d'Agglomération.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Prévost), le Conseil Municipal approuve le projet de modification de statuts de la Communauté de Communes Vexin Seine.

AMÉNAGEMENT DES MARRONNIERS : STOCK FONCIER

M. Bréard rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2007 et du 29 mars 2010, la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, par convention, la maîtrise foncière du plateau des Marronniers.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil municipal.

Ainsi, au cours de l'année 2011, l'EPFY n'a procédé à aucune acquisition ou cession sur votre territoire, le stock acquis demeurant à 2 096 658 €, soit 4,6 ha. Il reste à ce jour encore 1,8 ha à acquérir.

Le Conseil municipal en prend acte.

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 2ÈME CLASSE

Le service « Jeunesse » de la Commune de Vaux sur Seine accueille les adolescents à partir de 12 ans dans les locaux de la Martinière. A terme, cette compétence pourrait être transférée à la Communauté de Communes Vexin Seine.

M. Crespo rappelle que depuis 2009, la personne en charge de cet accueil est placée, à sa demande en disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans. Dès lors, une personne a été recrutée afin de poursuivre cet accueil. A compter du 1er juillet 2012, l'agent titulaire doit réintégrer son poste.

Toutefois, afin de permettre la continuité du service dans les meilleures conditions possibles, la personne recrutée pour remplacer l'agent indisponible restera en poste.

Aussi est il nécessaire de créer un deuxième emploi d'adjoint animation territorial de 2^{ème} classe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps complet.

S.I.E.H.V.S : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BRUEIL EN VEXIN

Par délibération en date du 8 mars 2012, le Comité Syndical du S.I.E.H.V.S a émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune de

Brueil en Vexin.

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérente est ainsi invité à se prononcer sur cette décision dans un délai de trois mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de Brueil en Vexin au S.I.E.H.V.S.

JURY D'ASSISE 2013, TIRAGE AU SORT

Par arrêté préfectoral en date du 28 février 2012, Monsieur le Préfet des Yvelines invite les Conseils Municipaux à dresser une liste d'électeurs appelés à participer au Jury d'Assises 2013.

Le Conseil Municipal est appelé, à partir de la liste électorale, à tirer au sort 12 électeurs, soit un nombre triple de celui des jurés appelés à siéger (4).

Rappel : ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

la liste est consultable en mairie.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

M. Crespo rapporte à l'Assemblée la réponse de la Préfecture à des riverains de Port Maron qui se plaignent des odeurs émanant de l'entreprise Val de Seine Enrobés de Verneuil sur Seine : les résultats des contrôles des émissions atmosphériques sont conformes aux exigences réglementaires.

Concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, M. Crespo informe le Conseil Municipal que l'arrêté du Préfet a été juridiquement attaqué par la Communauté de communes Vexin Seine, l'Association de préfiguration et certaines communes isolées. Le périmètre de la future intercommunalité n'est pas encore définitif à ce jour.

Pour ce qui est de la passerelle piétonne entre les Mureaux et Meulan, les différents échanges et débats entre les communes et les maîtres d'ouvrage (Conseil Général, SMSO, EPAMSA) ont permis d'engager la réflexion pour la création d'une 3^{ème} voie sur les ponts, dédiée aux transports en commun, en récupérant les trottoirs.

M. Bréard fait un point à date sur le dossier PIRES/FISCHER. Actuellement, le chantier de construction de M. et Mme PIRES est arrêté temporairement dans l'attente de travaux de soutènement des terres.

L'implantation du bâtiment a été vérifiée par les services de la DDT des Yvelines et est conforme au permis de construire autorisé.

M. Crespo fait un point sur le service Public Assainissement non collectif (SPANC), compétence transférée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan les Mureaux depuis 2004. Le SIAM a lancé une consultation afin de mener à bien le contrôle de tous les dispositifs d'assainissement autonome avant le 31 décembre 2012 et c'est la société VEOLIA qui a été choisie, le coût de la 1er visite de conformité s'élevant à 181, 67 €.

M. Bresciani s'interroge sur le devenir de la Poste. M. Crespo qualifie de statu quo la situation actuelle suite à la mobilisation qui intervenue à Juziers pour faire échouer le projet de fermeture de cet établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

DATES À RETENIR**JUILLET****MERCREDI 4**

Cinéma :
AO le dernier Néandertal
Espace M-Cuche à 14 h

VENDREDI 13

Fête nationale

SAMEDI 21

⇒ Don du sang au Cossec
14 h - 19 h
⇒ Soif Compagnie : Suzuki et
Viewpoints avec SITI Cie
Espace M.Cuche

SAMEDI 28

Soif Compagnie : Suzuki et
Viewpoints avec SITI Cie
Espace M.Cuche

AOÛT**SAMEDI 4**

Concours de pétanque
(DEP doublettes)

SAMEDI 25 & DIMANCHE 26

Fête foraine
boulevard Loiseleur

DIMANCHE 26

ASV - Rallye vélo

MERCREDI 29

Cinéma :
Spirit l'étalon des plaines
Espace M-Cuche à 14 h

SEPTEMBRE**MARDI 4**

Concours de pétanque
(DEP doublettes)

DIMANCHE 9

forum des associations
Espace M-Cuche 9 h - 12 h
14 h - 18 h

SAMEDI 15 & DIMANCHE 16

Journées du Patrimoine

SAMEDI 29

Don du sang
Espace M. Cuche 14 h -19 h

UN NOUVEAU BUREAU À L'ADGV

Tout le monde le sait maintenant, une grande partie du bureau de l'ADGV démissionne en fin de saison. Avant l'assemblée extraordinaire du 16 juin, nous avons tenu à organiser une réunion pour présenter les postes à pourvoir et répondre aux questions des personnes éventuellement intéressées pour prendre la relève.

A la fin de cette réunion du 9 juin, toutes les personnes présentes ont posé leur candidature pour tous les postes à pourvoir !!! Il ne reste plus qu'à voter pour cette nouvelle équipe le 16 juin.

Rendez-vous dans le Vaux magazine pour la présentation du nouveau bureau. Mais vous pouvez aussi regarder sur les panneaux d'affichage (Espace Marcelle-Cuche et Cossec), après le 16 juin. Bon été à tous.

Marcelle Uguen, *Présidente de l'ADGV*

**ENCORE LE CVVX
À L'HONNEUR**

Parlons du championnat de France des croiseurs léger, qui a eu lieu à la Rochelle les 18,19 et 20 Mai 2012, pour souligner la performance de l'équipage du CVVX qui a terminé troisième sur le podium avec une belle médaille de bronze au tour du cou.

Des conditions de course exécrable, beaucoup d'abandon sur casse, mais aussi et plus surprenant pour cause de mal de mer. C'est tout à l'honneur des équipages qui terminent sur le podium, mais tout de même une mention spéciale à l'équipage du CVVX qui ne sont les seuls médaillés à ne pas être des autochtones de la Rochelle ou des Bretons.

**POUR QUE NOTRE COMMUNE GARDE
SA RÉPUTATION DE VILLE CALME ET
AGRÉABLE À VIVRE, RESPECTONS-
NOUS LES UNS LES AUTRES.**

Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

LES JOURS OUVRABLES :

8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

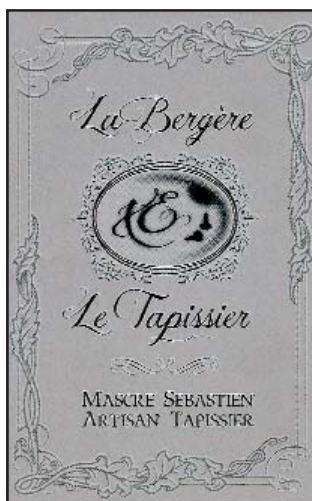
LES SAMEDIS :

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :

de 10 h à 12 h

Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.



Tapissier "La Bergère"
32 rue du général de Gaulle
contact@bergere-tapissier.com
tel : 06 09 22 59 75

Prochaine parution Vaux Nouvelles N° 78
Remise des textes et photos avant le 30 octobre

Michel Vignier

Conseiller Général
des Yvelines

PERMANENCES

Samedi 7 juillet
Mairie des Mureaux

Samedi 15 septembre
Mairie des Mureaux

Samedi 20 octobre
Mairie de Meulan

Samedi 17 novembre
Mairie des Mureaux

Samedi 15 décembre
Mairie de Meulan

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS

01 30 91 37 14

SPANC

Service public
d'assainissement non collectif

Les habitants disposant d'une cuve d'assainissement ont reçu, ou vont recevoir, un courrier de VEOLIA afin de prendre rendez-vous pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur la commune.

Nous vous rappelons que la loi sur l'eau oblige les usagers à :
- Disposer d'un système en bon état de fonctionnement., financer son installation, constituer un dossier technique et le soumettre au contrôle du SPANC, maintenir son installation en bon état, maintenir le libre accès à son installation pour contrôle et entretien. Ces contrôles sont obligatoires et vous coûteront 181,67 euros TTC. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil et d'apporter toute l'aide nécessaire au contrôleur VEOLIA.

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR LE
COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
JULIEN CRESPO.

MAQUETTE JHO

TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR ART DIMENSION

SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR